



Saint Loup sur Semouse, le

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MAI 2006

L'an deux mil six, le douze mai le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale en date du vingt sept mars, sous la présidence de Monsieur André ROUILLER.

Etaient présents :

Mr MANGEL, Mmes VALOT, DAVAL, Mr AZOU, Mme BARRET, MM. BENAND, HACQUARD, AUDINO, Mmes FRANÇOIS, TASSI, MM LEROY Michel, BORDOT, GRANDJEAN

Etaient absents : Mme BOGGIO (pouvoir à Mr MANGEL), Melle RUGGI (pouvoir à Mme BARRET), MM. GENET, BEAUDOUIN (pouvoir à Mme MOUTENOT), Mmes MOUTENOT, DELLAOUI (pouvoir à Mme VALOT), MM. RICHARD, ARENA (pouvoir à Mr AZOU), BAUDOIN, BILLARD, LEROY Hervé (pouvoir à Mr LEROY Michel), Mme DOUCET (pouvoir à Mr Michel LEROY)

Monsieur Jean-François AZOU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare avoir reçu sept procurations:

- Madame Maud BOGGIO à Monsieur Thierry MANGEL
- Mademoiselle Valérie RUGGI à Madame Josette BARRET
- Monsieur Christophe BEAUDOUIN à Madame Paulette MOUTENOT
- Madame Sarah DELLAOUI à Madame Evelyne VALÛT
- Monsieur Dominique ARENA à Monsieur Jean-François AZOU
- Monsieur Hervé EEROY à Monsieur Michel LEROY
- Madame Edith DOUCET à Monsieur Michel LEROY

Chacun des conseillers n'ayant droit qu'à une seule procuration, Monsieur Michel LEROY choisit de conserver la première parvenue en Mairie, c'est-à-dire celle de Madame Edith DOUCET.

Aucune remarque n'étant émise sur le compte-rendu du précédent conseil, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-François AZOU est nommé secrétaire de séance.

Le Maire mentionne que trois questions ont été ajoutées en questions diverses :

convention mission AAMI 70

Tarif vide greniers

Tarif forfaitaire pour les branchements d'eau

I - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Le Maire déclare que suite au décès de Madame Huguette MERCIER, il est nécessaire de compléter le Conseil Municipal en application de l'article L.270 du code électoral qui précise que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Il invite donc Mademoiselle Caroline RAMOS à rejoindre la table des conseillers. Elle devient membre du Conseil Municipal et prend part à cette séance.

2 - ANNULATION D'UNE DELIBERATION :

Le Maire explique qu'après réflexion et plusieurs rencontres avec les différentes personnes concernées (parents d'élèves, instituteurs ...) il serait souhaitable d'annuler la délibération prise le 10 mars dernier concernant la désaffectation de l'école maternelle du Mont-Pautet. Il met donc aux voix l'annulation de cette délibération et demande s'il y a des questions :

Monsieur Thierry BORDOT : « pas de questions, mais une réflexion. Réflexion future par rapport à la carte scolaire, car c'est un enjeu important. Il va bien falloir un jour se mettre autour d'une table pour discuter de la méthode »

Monsieur André ROUILLER : « c'est prévu »

Madame Evelyne VALOT : « les méthodes, vous savez comme elles sont. Fermetures d'écoles, déplacement des quartiers vers le centre ville ou vice versa, cela ne fonctionne pas non plus, les solutions ne sont pas nombreuses. Vous savez très bien que lorsqu'on a fait des réunions avec les instituteurs, quand on a évoqué le fait de faire un découpage et de demander aux gamins du Centre de remonter dans les quartiers pour remplir les écoles, cela ne marchait pas, les parents n'y étaient pas favorables, donc quelles solutions peut-on avoir ? Si on décide de fermer une école, c'est le tollé général, on l'a vu, faire remonter les gamins du Centre dans les quartiers, cela ne fonctionne pas non plus, alors quelle solution ? Monsieur LEROY dit bien, faire une seule et unique école, mais financée comment ? »

Monsieur Denis HACQUARD : « à mon avis, c'est reculer pour mieux sauter, dans un ou deux ans, vous savez très bien que ce sera fait par l'Inspecteur d'Académie qui dira qu'il n'y a plus assez de gamins. Ou alors, il faut qu'il y ait des naissances ou des gens qui s'installent dans ce quartier. Des solutions il n'y en a pas cinquante »

Monsieur Thierry BORDOT : « on a très bien senti d'où venait le problème par rapport à la fermeture du Mont-Pautet. On a vu que tout le monde n'avait pas le même niveau d'informations, que tout le monde n'avait pas été consulté de la même manière. Forcément, quand dans la rue vous posez la question aux parents d'élèves, ils vont vous dire : c'est quoi de ce cirque là! avec un projet de cette importance, il faut qu'il y ait mise en place d'une concertation au sens large, qu'on convie les parents d'élèves, on sait que le terrain est très sensible par rapport à ce problème de quartier, autant prendre des précautions, c'est quelque chose qu'il faut travailler, il n'y a que comme cela qu'on pourra aboutir à un consensus général. Maintenant, si effectivement l'a priori, c'est de dire, on ne discute pas et on verra après, où on attend la décision de l'inspection académique »

Monsieur Denis HACQUARD : « non, vu que la fréquentation de cette école est en baisse, je pense que l'idée est de préparer les parents à ce que les enfants descendent au Centre, peut-être en leur faisant visiter l'école, parce que de toute manière, un jour ou l'autre on y arrivera »

Monsieur Thierry BORDOT : « donc, on peut dire aux parents d'élèves qu'on attend la décision de l'inspection académique ? »

Madame Evelyne VALOT : « non, Maud BOGGIO a décidé de refaire des réunions de travail avec la commission des écoles par rapport à ce problème, c'est l'adjointe aux affaires scolaires, on va la laisser prendre les décisions avec toutes les personnes concernées »

Monsieur Michel LEROY : « il y a des informations dans le bulletin municipal qui disent que pour les autres écoles, on fera comme au Mont-Pautet. La démarche me paraît bizarre. Cela veut dire quoi, on fermera puis ensuite qu'on rouvrira ou bien . . . »

Madame Evelyne VALOT : « non, il y a eu un décalage entre le moment où le bulletin a été réalisé et sa diffusion. C'est à ce moment là que cette histoire du Mont-Pautet s'est produite »

Le Maire met aux voix la délibération.

Résultat : unanimité pour l'annulation sauf une voix contre (Mr Denis HACQUARD).

3 - PROJET DE LOTIR AU LIEU DIT « CHAMPS LA CHEVRE » :

Monsieur Thierry MANGEL présente le projet. Il déclare que suite à la réunion d'urbanisme du 18 avril dernier, Monsieur JACQUEL, géomètre a été sollicité pour travailler sur un découpage. La commission a ensuite étudié le découpage proposé et y a apporté quelques modifications. Monsieur MANGEL présente le lotissement à l'aide du rétro projecteur. Il rappelle les différentes acquisitions et l'échange en cours avec Monsieur LAPOIRIERE, déclare qu'actuellement seul le compromis est signé, pas encore un acte de vente, puisqu'on ne peut pas échanger avec une parcelle de lotissement alors que le lotissement n'est pas encore créé. 12 lots sont prévus (900 m2 pour le plus petit). L'emprise de chaussée sera de 6 m avec trottoirs de 1,50 m. Il y aura un petit terre-plein au milieu de giratoire. Sachant qu'il y aurait pour l'instant 7 à 8 réservations (deux personnes sont vraiment intéressées par une parcelle, les autres par le site) la viabilisation se ferait en une tranche et non deux comme prévues au départ.

Monsieur Michel LEROY craint qu'une parcelle située au fond du giratoire soit difficile à vendre.

Monsieur Thierry MANGEL donne l'exemple de la dernière parcelle à vendre au lotissement du Vieux Château, située en dévers et qui semble pourtant actuellement intéresser un particulier. Il ajoute qu'afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, les demandes sont prises par ordre et que si, ce soir, ce projet est adopté, les personnes seront contactées dans ce même ordre pour le choix définitif des parcelles, Monsieur LAPOIRIERE ayant réservé la parcelle

Sur la parcelle qui semble inquiéter Monsieur LEROY, Monsieur ROULLER fait remarquer que ce sera pourtant, certainement la plus tranquille du lotissement.

Monsieur Thierry BORDOT demande si la place de retournement est indispensable.

Réponse affirmative de Monsieur Denis HACQUARD qui ajoute que la zone de retournement doit avoir un diamètre de 16 ou 18 mètres.

Monsieur Thierry BORDOT demande où se trouve celle de la rue Gustave Courbet.

Monsieur Thierry MANGEL lui montre sur le plan, en ajoutant qu'elle est classée voirie communale mais qu'elle appartient à un privé : les Usines Réunies.

Monsieur Thierry BORDOT dit que ce n'est pas possible, que ce doit obligatoirement être, soit privé, soit classé.

Monsieur Thierry MANGEL : « pourtant non, et ce n'est pas nous qui l'avons classée, je peux vous montrer quand vous voulez. Elle est classée en voirie communale et elle a un numéro de cadastre. Je vois où vous voulez en venir : si on pouvait desservir par la rue Gustave Courbet, mais ce n'est pas possible sachant qu'il y a encore une parcelle de terrain au bout qui appartient toujours aux Usines Réunies »

Monsieur André ROULLER : « personnellement, je me souviens qu'à une certaine époque, la sortie rue Gustave Courbet sur l'avenue de Conflans avait été signalée dangereuse par la DDE »

Monsieur Thierry MANGEL : « à terme, la desserte de ce lotissement est prévue par la ZAC puisque la Communauté de communes a prévu un chemin qui rejoindra le giratoire »

Il fournit ensuite une estimation des dépenses et des recettes.

DEPENSES :

- Le montant des achats de terrains effectués par l'ancienne équipe municipale et cette dernière équipe s'élève à 72 911 €.
- Les frais d'acquisition LAPOIRIERE sont évalués à 1 000 €.
L'ensemble de la prestation HT pour le coût de l'étude effectuée par Monsieur JACQUEL s'élève à 6 520 €. (plans, piquetage, bornes, préparation du dossier d'autorisation de lotir...)
Suite à un problème de nappes et d'évacuation des eaux de pluies, une étude de sols par BEPG a été demandée (coût : 1 350 €) Puisque le terrain est compatible, on va donc proposer un assainissement autonome.
Pour tout lotissement qui dépasse un hectare, il convient de monter un dossier pour la loi sur l'eau. Plusieurs personnes seront consultées. L'estimation du premier consulté est de 2 450, 20 €.
Hors coût de la main d'œuvre, on est à peu près à 20 000 € pour le réseau d'eau, à 18 000 € pour le réseau d'assainissement et à 30 000 € pour la voirie.

RECETTES :

surface du lotissement : 10525 m²

Si le terrain était vendu à environ 15 € le m² HT Monsieur MANGEL pense que cela pourrait s'équilibrer, hors coût de la main d'œuvre. Il précise que dans cette viabilisation ne sont pas prises en compte les bordures de trottoirs qui seront réalisées ultérieurement lorsque le lotissement sera terminé. Par contre, sur le réseau d'eau est prise en compte une borne à incendie. Electricité et gaz se trouvant à proximité, cela ne coûterait qu'une extension de réseau.

Monsieur Jean-François AZOU : « personnellement, je pense qu'il serait bon d'inclure les trottoirs dans le coût de l'opération même s'il s'agit d'une somme approximative afin qu'on ait une meilleure idée du coût de l'aménagement »

Monsieur Thierry MANGEL : « ce que je vous propose là, c'est notre étude interne, mais sachez qu'ils seront inclus dans le dossier d'autorisation de lotir que Monsieur JACQUEL déposera. Il a appelé cette semaine pour savoir quel type de bordures on souhaitait mettre.

Monsieur Michel LEROY : « avez-vous prévu quelque chose pour l'électricité ? »

Monsieur Jean-François AZOU : « il faudra bien prendre en compte un éclairage public »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, je viens de vous dire que c'est une extension de réseau. Le réseau électrique passe devant les parcelles. Il y a déjà une gaine qui passe en sous

terrain. France Télécom est là aussi. Le gaz se trouve aussi tout près avec déjà des clients potentiels »

Monsieur Thierry BORDOT : « quand vous parlez de l'éclairage public, les candélabres sont-ils compris ? cela représente quand même un coût »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, comme les bordures de trottoirs et la main d'œuvre représentée par le personnel communal, ce n'est pas chiffré là. C'est uniquement le chiffrage avec viabilisation du terrain prêt à vendre »

Monsieur Denis HACQUARD : « je pense qu'avec les surcoûts qui vont arriver, on devrait le vendre à 16 € le m² HT. Ceci pourrait peut-être payer les réverbères, les bordures de trottoirs »

Monsieur Thierry MANGEL : « notre raisonnement était qu'on réalisait le lotissement et dans deux ou trois ans, lorsqu'il est fini, on termine les voiries, on aménage les bordures de trottoirs »

Monsieur Jean-François AZOU « les bordures de trottoirs, d'accord, mais l'éclairage public, cela ne pourra pas attendre »

Monsieur Thierry BORDOT : « si on veut déterminer aujourd'hui un prix de vente, ce n'est pas possible, étant donné qu'une grosse partie de la main d'œuvre n'est pas comprise, que différents postes ne sont pas comptabilisés, on n'aura pas l'équilibre »

Monsieur Denis HACQUARD : « je crois que Fougerolles, c'est 20 ou 25 € le m² »

Monsieur Thierry MANGEL : « je rejoins un peu Monsieur BORDOT, je pense qu'il faut avoir un prix d'appel, il ne faut pas vendre trop cher. Pour mémoire pour le lotissement du Vieux Château on était à 12 € TTC »

Madame Evelyne VALOT : « ce n'est pas la peine de commettre la même erreur. Le Vieux Château nous a fait plonger financièrement. D'où l'intérêt de calculer au plus juste »

Monsieur Thierry MANGEL : « sur les équipements qui manquent: la charge de personnel, on est bien d'accord, c'est un coût supplémentaire mais comme il en a été débattu en commission d'urbanisme, c'est une charge fixe qu'on a tous les mois »

Monsieur Thierry BORDOT : « cela sera comptabilisé dans le budget séparé du lotissement, donc apparaîtra forcément la plus value ou la moins value en équilibre à la fin. On va le voir, et cela vous allez le financer par de l'emprunt. On ne peut pas dire que la main d'œuvre ne coûte rien, car forcément c'est affecté à un travail bien particulier. Je crois que pour éviter les remarques futures de la chambre régionale des comptes éventuellement, il faut être transparent par rapport à qui va réaliser les travaux. Il faut donc faire apparaître la main d'œuvre même s'il y a moins value sur la vente, cela devrait être accepté par la Collectivité en disant: oui, on voudrait vendre à perte, et être sûr de vendre plutôt que de ne pas vendre.»

Monsieur Thierry MANGEL : " il n'est nullement question de cacher les choses. Sur le niveau comptable, vous avez totalement raison. Ce n'est pas un coût supplémentaire comme si on payait une entreprise et en plus le personnel. Au niveau des bordures de trottoirs ou de

l'éclairage public, la rue n'est pas très longue, donc ce que je proposais, c'est que chaque année, on fait de l'éclairage public (environ 40 par an) Ma proposition était de ne pas augmenter l'enveloppe et prendre dans cette enveloppe de 40 éclairages publics "

Madame Evelyn VALOT : " oui mais dans le cas présent, on a un budget annexe"

Monsieur Thierry BORDOT: " les 15 € HT le m2 dont vous parlez représentent tout de même 18 € TTC, c'est assez conséquent. L'essentiel de la population qui quitte les collectifs pour construire sont des ménages qui n'ont pas forcément de gros revenus "

Monsieur Thierry MANGEL : " on a constaté un glissement depuis un certain temps. Ceux qui ont construit avaient au départ des petits individuels KLM. Ceux qui étaient dans des collectifs ont repris les petits individuels. C'est vrai qu'on n'a pas une population qui peut mettre des prix élevés dans un lotissement "

Monsieur Denis HACQUARD : " je pense que ce n'est pas cher. Personnellement, je mettrais un € de plus pour les dépenses supplémentaires "

Monsieur Jean-François AZOU : " je pense qu'on pourrait s'aligner sur Magnoncourt qui offre du terrain à 19 € TTC. D'autant que ce lotissement se situera dans un endroit très calme "

Deux tarifs sont alors proposés :

- 15 € HT (9 votent pour)
- 16 € HT (11 votent pour)

Le tarif suivant est alors proposé : 15,89 € HT soit 19 € TTC.

Monsieur Thierry BORDOT ajoute qu'il veut bien voter un tarif pour ne rien freiner ce soir, mais pas pour trouver un équilibre, donc le prix est fixé pour permettre une vente, uniquement.

Ce tarif est adopté à l'unanimité sauf 1 abstention : Thierry BORDOT

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ensuite le Maire à déposer un dossier Loi sur l'eau, autorise le Maire à instruire et déposer le dossier de réalisation du " Champs la Chèvre " ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce lotissement.

Le Maire remercie les conseillers. Il souhaite que ce lotissement se réalise très vite car cela lui fait de la peine de voir les Lupéens partir construire à l'extérieur de Saint-Loup, parce que la Ville n'avait plus de parcelles à offrir.

4 - RENOUELEMENT DU BAIL DE CHASSE :

Le Maire expose que la dernière délibération concernant le renouvellement du bail de chasse remonte au 9 avril 1992. Le tarif y figure encore en francs (3 000 Frs). Il propose de prendre une nouvelle délibération ainsi que la convention qui fixeront le tarif de 457,35 €.

Il mentionne que la délibération sera valable jusqu'au 11 avril 2009. A cette échéance le tarif sera revu à la hausse. Une nouvelle convention sera alors établie. Elle prendra en compte les coefficients de révision des loyers de chasse établis par l'ONF.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre cette délibération.

5 - ETABLISSEMENT D'UN BAIL AVEC LE SPORTING CLUB POUR LA CREATION D'UN LOCAL AU STADE MUNICIPAL :

Afin que le Sporting Club puisse édifier un bâtiment à côté des tribunes au stade municipal sur le terrain cadastré section AK 61 le Maire propose la signature d'un bail emphytéotique avec redevance symbolique. Il déclare avoir rencontré les dirigeants du Sporting Club. Ceux-ci ont l'intention d'édifier une salle de réunions (fêtes, sponsoring...)

Monsieur Michel LEROY : « on entend parler de ce problème de construction depuis un certain nombre de mois. Je suis étonné qu'on n'en ait pas parlé en commission des sports »

Monsieur Jean-François AZOU : « c'est un problème du Sporting Club, ce n'est pas le nôtre »

Monsieur Michel LEROY : « oui, mais ils sont venus rencontrer plusieurs fois la Mairie qui apparemment aurait répondu qu'elle n'aiderait pas le Sporting Club. C'est comme cela qu'on aide les associations ? »

Monsieur André ROUILLER : « non, on leur met à disposition un terrain et on s'est engagés à les aider. Par contre, il n'était nullement prévu *de* s'investir dans ce bâtiment pour les raisons que vous connaissez »

Monsieur Jean-François AZOU : « il s'agit d'un bâtiment qui n'a rien aux normes des bâtiments sportifs, on n'aurait aucune subvention par rapport à ce type de construction. Il est plus intelligent de les laisser monter leur projet, de les aider en leur laissant le terrain et d'intervenir ensuite à un moment ou à un autre par le biais des services techniques si nécessaire. Le Sporting aura peut-être la possibilité d'obtenir des subventions que la Commune n'aurait pas pu avoir »

Monsieur Michel LEROY : « oui, mais le Sporting travaille aussi avec les subventions qu'on lui donne chaque année »

Monsieur Thierry BORDOT : « il se pose tout de même un problème: c'est sur un terrain public que des privés vont construire un bâtiment public »

Monsieur Jean-François AZOU : « oui, et ce n'est pas la 1^{ère} fois. Si on refait un peu l'historique de ce qui s'est fait sur les implantations sur Saint-Loup, je peux vous donner des exemples, ce n'est pas quelque chose qu'on vient d'inventer »

Monsieur Thierry BORDOT : « quelque part, cela interpelle quand même. Laisser des privés construire sur du terrain public alors que le bâtiment va revenir à la Commune puisqu'il s'agit d'un bail emphytéotique, c'est un peu gênant »

Monsieur Denis HACQUARD : « vous avez l'air de laisser sous-entendre que cela a déjà été fait par les équipes précédentes.. alors, comment allez-vous démontrer cela ? »

Monsieur Thierry BORDOT : « je rejoins l'analyse de Michel LEROY. C'est une enceinte publique, soit un financement public ou ce n'est pas un financement public, c'est un peu gênant quand même »

Monsieur Michel LEROY : « Monsieur AZOU est bien placé, il a eu à une époque des responsabilités au club de tennis »

Monsieur Jean-François AZOU : " le club de tennis a fait des cours parce qu'à l'époque, on n'allait pas au gymnase, c'est effectivement le club de tennis qui a financé dans les années 70 les cours extérieurs et la Municipalité nous a fait un bail emphytéotique pour qu'on puisse profiter du terrain de Saint-Loup, donc ce n'est pas d'aujourd'hui que cela se pratique. Aujourd'hui, les cours de tennis appartiennent à la Ville et personne n'en a pris ombrage"

Monsieur Thierry BORDOT : " c'est quand même préférable d'avoir un montage qui soit transparent"

Monsieur Jean-François AZOU : " mais c'est transparent, Monsieur BORDOT "

Monsieur Thierry BORDOT : " non, c'est le caractère que vous donnez aux travaux. Puisqu'on verse une subvention au Sporting, et que le Sporting va forcément financer quelque chose, en baissant la subvention et en disant, puisque vous voulez un espace pour accueillir les jeunes, on le fait, mais on ne peut plus vous financer à hauteur de la subvention habituelle"

Monsieur Jean-François AZOU : " pourquoi irait-on pénaliser un club de Saint-Loup alors qu'il est totalement capable de trouver des fonds pour faire ce bâtiment ?"

Madame Evelyne VALOT : " de plus, il me semble que la subvention est versée au prorata du nombre de licenciés, ce sont des règles d'attribution qui n'ont rien à voir avec un tel projet"

Monsieur Thierry BORDOT: " si on s'inscrivait dans ce type de financement, on s'inscrirait dans la politique départementale, régionale et nationale, donc c'est là où le bât blesse. On peut donc s'interroger par rapport au montage"

Monsieur Jean-François AZOU : " ce n'est pas la 1^{ère} fois que cela se fait et je n'ai jamais entendu dire à Saint-Loup qu'il y avait un souci par rapport à cela "

Monsieur Thierry BORDOT : " quand on a fait les vestiaires au stade Henri Lebrun, c'est bien la Ville qui a financé en plus sur du terrain privé. C'était un montage dans la logique des choses"

Monsieur Jean-François AZOU : " c'était un autre projet. Pourquoi irions-nous monter un autre projet sachant qu'on n'a pas les moyens financiers de le réaliser ? alors que ce projet peut aujourd'hui être réalisé sans coûter un centime à la Ville "

Monsieur Thierry BORDOT : " vous proposez l'aide des services techniques, c'est une forme de financement aussi. Si c'est possible, c'est donc possible aussi de financer entièrement sur des fonds publics "

Monsieur Jean-François AZOU : " si c'est Jeunesse et sports ou le Département ou la Région qui leur finance leur salle, je ne vois pas où le bât blesse "

Monsieur André ROUILLER rappelle que la Ville a été sollicitée par le Sporting Club pour qu'on leur attribue un terrain pour pouvoir monter leur bâtiment.

Monsieur Denis HACQUARD propose qu'un représentant du Sporting Club vienne s'expliquer en réunion de Conseil.

Monsieur André ROUILLER : " nous les avons déjà rencontrés "

Monsieur Michel LEROY : " vous dites, nous avons été sollicités, nous les avons déjà rencontrés. Je crois qu'au départ, ils ne vous ont pas demandé un bout de terrain "

Monsieur André ROUILLER : " ils nous ont demandé de construire, mais on ne peut pas et vous le savez très bien, ce n'est pas la peine de revenir à chaque fois sur des investissements qu'on ne peut pas réaliser. Ils veulent leur salle rapidement, si on pouvait, il n'y aurait aucun problème "

Monsieur Thierry BORDOT : " vous dites : on n'a pas d'argent. Parce qu'on n'a pas d'argent, on ne peut pas faire le montage habituel, je suis d'accord. Mais là, le montage est un peu scabreux parce qu'on fait investir du privé sur du terrain public "

Monsieur Jean-François AZOU : " on l'a déjà vécu à Saint-Loup et cela n'a posé aucun problème "

Monsieur Michel LEROY : " cela posera des problèmes à un certain moment. Le jour où il y aura une dégradation, par exemple "

Monsieur Jean-François AZOU : " qui fait depuis des années l'entretien des cours de tennis? C'est bien la Commune ! "

Monsieur Denis HACQUARD : " faites un bail emphytéotique de 18 ans au lieu de 99 ans au Sporting Club, comme cela, dans 18 ans rien ne sera abîmé et cela reviendra à la Commune avec affectation au Sporting "

Monsieur Thierry BORDOT : " non c'est le principe du bail emphytéotique qui gêne, le problème n'est pas là, où la Commune investit ou elle n'investit pas. Vous ne semblez pas comprendre le fond du problème "

Monsieur Denis HACQUARD : " on ne peut pas investir et vous le savez "

Monsieur Jean-François AZOU : " et on est en dehors de toute illégalité "

Monsieur Thierry MANGEL : " attention, le bail emphytéotique, ce n'est pas cela. Nous avons ce type de bail avec le Centre Social, les bâtiments appartiennent à la CAF mais les charges nous incombent. Si le toit est à changer, c'est à la Ville de le faire, c'est écrit noir sur blanc sur le bail "

Monsieur Thierry BORDOT : " on est d'accord qu'il y a quand même plus simple que de passer par un bail. Si on ne passait pas par un bail emphytéotique aujourd'hui, le Sporting ne pourrait pas avoir son bâtiment, donc si je suis d'accord là dessus, c'est pour faire avancer les choses "

Le Maire met aux voix cette délibération pour un bail emphytéotique de 99 ans avec redevance symbolique de 1 €. Résultat : vote à l'unanimité sauf 2 abstentions : Michel LEROY et Edith DOUCET.

Michel LEROY souligne que ces abstentions ne sont pas contre le Sporting, c'est simplement parce que la Ville aurait pu s'investir plus dans la construction et que cela n'a pas fait l'objet d'un débat en commission des sports.

Monsieur André ROUILLER : " si la Ville en avait les moyens, elle se serait sans problème investie dans la construction".

6 - OUVERTURES ET FERMETURES DE POSTES :

Madame Katia DAVAL propose l'ouverture d'un poste d'agent des services techniques à temps complet pour Didier HENRY (plombier chauffagiste).

Le poste d'agent de maîtrise de Christian AUBRY doit être fermé et il faut ouvrir un poste d'agent de maîtrise qualifié (avancement de grade à l'ancienneté)

Le poste d'agent technique de Sophie BOLMONT doit être fermé. Elle reprend le poste d'agent technique qualifié de Ludovic DESCHAMPS qui lui devient agent technique principal et pour lequel il faut ouvrir le poste (avancements de grades à l'ancienneté)

Il faut fermer le poste d'agent administratif qualifié de Annie MOUGENOT et lui ouvrir un poste d'adjoint administratif (réussite à l'examen professionnel)

Tous ces postes seront ouverts au 15 mai 2006.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces fermetures et ouvertures de postes.

7 - PARTICIPATIONS VOYAGES SCOLAIRES :

Le Maire déclare qu'un élève du lycée des Haberges (Rémy SCHWARTZLER) a participé à un voyage d'études en Grèce du 18 au 23 mars 2006. Coût du voyage : 500 €.

Deux élèves de ce même lycée (Aude ROUILLER et Mélanie SIMAO) ont participé à un voyage à TOLEDE du 20 au 25 mars 2006. Coût du voyage : 255 €)

Le coût de ces voyages étant supérieur à 200 €, la participation de la Ville est de 30, 50 € par élève. Monsieur André ROUILLER, grand-père de Maud, ne prendra pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser 30,50 € par élève.

8 - REGULARISATION SUR LES LOGEMENTS 12 ET 16 PLACE LEON JACQUEZ:

De manière à régulariser la situation des logements communaux 12 et 16 place Léon Jacquez (logements des instituteurs) le Maire propose de prendre une délibération mentionnant que :

Madame HUBERT occupe le logement 12 place Léon Jacquez depuis 2000 Sophie COLLAS occupe le logement n° 16 place Léon Jacquez depuis le 1^{er} juillet 1998.

9 - PRISE EN CHARGE D'UN SINISTRE AUTOMOBILE :

Le Maire expose au Conseil Municipal que, en passant dans un trou rue du Vieux Château, Monsieur Daniel PETIT, domicilié 59 rue du Vieux Château a abîmé son véhicule. Le coût de la facture s'élève à 107, 20 €, somme supérieure à la franchise.

Monsieur Thierry BORDOT : " on a joué avec le feu par rapport à ces trous et cela aurait encore pu être plus grave de conséquences "

A l'unanimité sauf deux conseillers contre (Mrs AZOU et MANGEL) et une abstention (Mlle RAMOS) le Conseil Municipal décide de prendre en charge le montant de cette facture.

10 - CESSION D'UN VEHICULE POUR PIECES :

Le Maire propose au Conseil Municipal de céder pour un montant de 50 € TTC un véhicule Renault Express des services techniques hors d'usage et datant de 1989.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de céder ce véhicule pour pièces, pour un montant de 50 € à Monsieur William LASSAUGE.

11 - PRISE EN CHARGE DES CONCERTS DES 4,19 ET 26 MARS 2006 :

Madame Josette BARRET présente les trois concerts concernés :

concert scolaire et concert tout public à la Salle Mitterrand le samedi 4 mars -
prestation et frais de déplacement des 11 musiciens pour un total de 500 € concert du 19 mars à la salle Mitterrand par le groupe LIZ JAZZ COOL pour une prestation de 300 €.
Concert inaugural de l'orgue de l'Eglise le 26 mars : 600 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette prise en charge des 3 concerts.

12 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE TERRASSE AVEC LE CAFE DES SPORTS :

Le Maire expose que le Café des Sports demande l'autorisation d'implanter sa terrasse d'été d'une surface de 4 m sur 7 m pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2006 de 8 heures à 23 heures. La redevance est de 150 € pour cette période.

Monsieur Denis HACQUARD : " il serait bien de lui demander de matérialiser le sol (chaînes, barrières ou cordes) et prendre des dispositions pour que ce soit visible de nuit "

13 - CONVENTION DE MISSION AVEC AAMI 70 :

Madame Evelyne VALOT propose d'autoriser le Maire à signer la convention de mission 2005 avec AAMI 70. Les bilans d'actions ont été présentés tardivement en raison de difficultés avec le cabinet d'expertise comptable. Elle déclare que les actions ont été les suivantes :

accès aux droits, médiation sociale, interprétariat / traductions
espace expression femmes et jeunes filles
actions de mobilisation des parents et des jeunes

La participation financière totale est de 6 795 € pour l'année 2005. N'ayant pas obtenu les éléments en temps voulu pour établir la prévision budgétaire, une somme de 6 000 € a donc été inscrite au budget primitif 2006. En accord avec l'association, cette participation pourrait être versée en deux fois : 6 000 € de suite et 795 € au moment du budget supplémentaire.

Monsieur Thierry BORDOT : " c'était vraiment indépendant de leur volonté, le retard sur les bilans ?"

Madame Evelyne VALOT : " oui, ils nous ont même communiqué un courrier de résiliation de leur cabinet comptable avec lequel ils avaient de gros soucis "

Monsieur Thierry BORDOT : " là, on paie pour 2005 "

Madame Evelyne VALOT : " oui, on aurait dû avoir pour le 31 décembre 2005 ou début janvier 2006 la réalisation des actions 2005. Nous venons seulement de les avoir. Il est vrai qu'on ne peut pas se permettre de donner des subventions sans avoir des justificatifs, sans savoir si les actions ont bien été réalisées, dans quelles circonstances elles ont été faites ce qui fait qu'on ne peut verser l'argent que maintenant "

Monsieur Thierry BORDOT : " en 2006, on a prévu combien ? "

Madame Evelyne VALOT : " on a justement prévu 6 000 € parce que le budget de l'association ne nous a pas été transmis en temps voulu"

Monsieur Thierry BORDOT : " c'est possible d'avoir un détail des actions en volume horaire ?"

Madame Evelyne VALOT : " le dossier accès aux droits / médiation : salaires et charges inclus du médiateur intervenant les lundis matin à Saint-Loup et de l'administratif

(direction et secrétariat) - sur le plan communal : 3 965 €. Il y aussi le dossier mobilisation des parents et jeunes : interventions du Directeur qui intervient directement sur Saint-Loup et de l'administratif (secrétariat) plus deux accompagnements par le Médiateur. - sur le plan communal : 3 400 €. Le 3^{ème} dossier : femmes et jeunes filles : intervention de la formatrice locale et de l'administratif (direction, coordinatrice pédagogique et secrétariat pour une subvention demandée à la Commune de 1 300 € "

Monsieur Michel LEROY : " quels locaux occupent-ils ?"

Monsieur Thierry MANGEL : " l'ancienne classe CLIP A, sous le Foyer Communal. Le CFA ne semble pas vouloir réintégrer ces locaux pour le moment, donc cette salle a été laissée au réseau AAMI. Si toutefois le CAF se manifestait, nous trouverions une solution, pour l'un comme pour l'autre "

Monsieur Thierry BORDOT: " il y a un problème sur l'activité femmes et jeunes filles. Il y a une diminution ..."

Madame Evelyne VALOT " du nombre d'heures de la formatrice "

Monsieur Thierry BORDOT : " oui, cela se traduit comme cela"

Madame Evelyne VALOT : " le problème a été résolu avant hier. Madame DIRAND a retrouvé son mi-temps, la régularisation de ses heures et son contrat perdue comme il était initialement "

Monsieur Thierry BORDOT: " donc on a maintenant le même nombre d'heures pour l'accueil des femmes et jeunes filles "

Le Maire met aux voix cette délibération. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention de 6 795 € pour l'année 2005.

14 - TARIF DES VIDE - GRENIERS :

Le Maire propose de fixer le tarif à 0, 51 € le mètre linéaire comme pour le marché hebdomadaire ce qui est accepté à l'unanimité.

15 - TARIF FORFAITAIRE POUR LES BRANCHEMENTS D'EAU :

Monsieur Thierry MANGEL expose : " lors du Conseil Municipal du 16 décembre dernier, le règlement de l'eau a été revu. Sur l'article 4, on parle d'un forfait à établir pour les branchements allant jusqu'au diamètre 32. Au delà de 32 ce sera facturé au coût réel hors main d'œuvre. Le coût du forfait branchement n'ayant pas fait l'objet d'une délibération, il est nécessaire d'en prendre une ce soir. On avait, à la commission de travaux précédent ce conseil municipal, établi un prix de 700 € sachant que cela comprend le bloc isotherme (qui coûte au départ 450 €) et les fournitures, on propose que le tarif soit révisable chaque année.

A l'unanimité sauf 3 abstentions (de la minorité) le Conseil Municipal fixe à 700 € le tarif forfaitaire pour les branchements d'eau pour l'année 2005. Le tarif sera revu chaque année.

##

Monsieur Michel LEROY demande quand les passages piétons et bandes blanches seront repeints. Monsieur Pierre GRAND JEAN demande quand se fera le désherbage du cimetière.

Monsieur Thierry MANGEL répond que l'an passé les passages piétons avaient été repeints en septembre après les grosses chaleurs. Le désherbant devant bientôt arriver, Monsieur AZOU dit que le cimetière sera désherbé dans les jours prochains.

Monsieur Denis HACQUARD émet l'idée de repeindre les passages piétons durant les vacances scolaires, car, en septembre, c'est toujours gênant au moment des sorties d'écoles ou sorties d'usines lorsque la moitié de la chaussée est bloquée.

Monsieur Jean-François AZOU souhaite donner une information sur le conseil des jeunes qui continue à fonctionner et qui passe aujourd'hui dans une phase opérationnelle. " ils sont aujourd'hui en phase de mettre en place dans un 1^{er} temps autour des quais, des sachets de récolte de déjections canines avec des panneaux qui indiqueront où se trouvent ces sacs. Ceci sera mis en place dans les jours ou semaines qui viennent par le Conseil de Jeunes avec l'assistance des services techniques, en sachant que les deniers sont à prendre sur le budget du conseil des jeunes. Le montant des dépenses prévues pour cette mise en place est de 2855 € à prendre sur les 4 000 € prévus"

Monsieur Denis HACQUARD : " c'est très bien sur le principe, mais vous savez où ils vont finir les sachets : à la rivière. Je vous donne l'exemple de ce qui c'est passé en Alsace Ils ont été obligés de tout retirer "

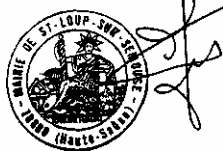
Monsieur Jean-François AZOU : " c'est un essai. Si aujourd'hui les gamins sont sensibilisés sur cette action, il faut les laisser aller jusqu'au bout de leur idée, on verra ensuite ce que ça donne "

Madame Sylvie TASSI s'inquiète sur les murs de terre qui entourent l'entreprise ROBUST 2000. Elle souhaite savoir si le but est de se mettre " hors eau". Elle souligne que l'autorisation d'implantation d'un mur devant sa maison lui a été refusée quelques années. De plus, ce mur de terre cache la visibilité dans le virage des sablières.

Monsieur Thierry MANGEL déclare avoir posé la question (si cela figurait sur le permis de construire) à la DDE, pas par rapport au risque d'inondations, puisque cette zone vient d'être retirée des zones inondables, mais surtout parce que ce n'est pas esthétique et que cela gêne la visibilité. Il est dans l'attente d'une réponse.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45.

Le secrétaire,



Le Maire,

